

Protocole Pratique Sportive

Pratique de l'EPS dans le cadre du déconfinement progressif

1. Rappels Fondamentaux

Maintenir la distanciation physique.

- ❖ **Appliquer les gestes barrière.**
- ❖ **Limiter le brassage des élèves.**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels.**
- ❖ **Former, informer et communiquer.**

En cas de recours à des installations extérieures à l'établissement dont le fonctionnement est autorisé, elles devront répondre aux prescriptions du présent protocole.

2. Mesures à appliquer

- ❖ L'enseignant, portant le masque, vient chercher le groupe classe dans la salle qui lui est dédié et amène le groupe (tous les élèves remettent leur masque et passe leurs mains au gel hydro alcoolique avant de sortir de la salle) vers l'espace extérieur dédié à la pratique sportive. Le groupe utilise les escaliers dédiés à la montée / à la descente en respectant les gestes barrières et la distanciation sociale.
- ❖ Limiter la pratique aux seules activités physiques de basse intensité si la distanciation physique propre aux activités sportives n'est pas possible. La distanciation doit être de 5 mètres pour la marche rapide et de 10 mètres pour la course.
- ❖ En activité statique, avec marquage au sol, les élèves auront les distanciations appliquées soit 4m² par élève ; l'élève sera alors autorisé à enlever son masque (après autorisation de l'enseignant), placé dans le sac plastique individuel adéquat. Les gels hydro alcooliques seront à la disposition de l'enseignant en extérieur. Le port du masque est donc non obligation uniquement sur des pratiques sportives en extérieur, avec distanciation sociale suffisante et autorisation de l'enseignant. Cependant, l'enseignant se doit de garder son masque.
- ❖ Afin de s'affranchir de l'utilisation des vestiaires, demander aux élèves de venir en tenue de sport dès le matin.
- ❖ Neutraliser les douches des vestiaires.
- ❖ Proscrire les jeux de ballon, les sports de contact et les sports collectifs.
- ❖ Proscrire l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous (ou réserver uniquement les manipulations à l'enseignant) ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- ❖ Utiliser uniquement du matériel individuel et personnel (pas de prêt de matériel collectif) ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- ❖ Privilégier les activités extérieures lorsque la météo le permet.

- ❖ Privilégier des parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique.
- ❖ En cas de pluie, l'activité sportive sera annulée ; le groupe classe restera alors dans la salle dédiée.

3. Points de contrôle

- ❖ Veiller au respect des règles de distanciation pendant la pratique sportive.
- ❖ Veiller à l'absence de points de contact entre les élèves et le matériel utilisé (manipulé par l'enseignant ou l'adulte) ou de la définition préalable des modalités de désinfection après chaque utilisation.
- ❖ Vérifier que les ballons ou le matériel ne sont pas accessibles aux élèves durant les cours.
- ❖ Vérifier que la condamnation des douches des vestiaires est effective.